Collège Maurice CONSTANTIN-WEYER
Rue Antoinette Mizon BP 70301
03306 CUSSET Cedex

MP 2021.10 : Séjour linguistique et culturel à ROME 2022

* Marché à procédure adaptée, en application de l'article L2120-1 du Code des Marchés Publics
* Publication : site AJI (http://aji-France.fr)
* Pouvoir adjudicateur : Monsieur Sébastien BECOURT, Principal
* Suivi de l'exécution du marché : Mme Nadège DEVENDEVILLE, Gestionnaire
* Comptable assignataire des paiements : M. Jean-Michel GENIN, Lycée Professionnel Valéry Larbaud CUSSET
* Professeurs responsables du projet : Mme DUBOIS

1) Objet

Le marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire s'engage, dans les conditions financières convenues, à assurer les prestations suivantes dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne :

Elèves concernés : élèves de 3ème Collège

49 ou 56 élèves et 4 accompagnateurs :
Merci de fournir 2 devis, l'un sur la base de 49 élèves et 4 accompagnateurs, l'autre sur la base de 56 élèves et 4 accompagnateurs

Dates envisagées : avril / mai 2022 hors semaine sainte et hors vacances scolaires zone A – Départ le dimanche / 5 nuits (2 en car, 3 à l'hôtel)

Modalités :

- Transport : en autocar Grand Tourisme avec 2 chauffeurs
- Hébergement : en hôtel
- Réservations des sites et musées pour l'ensemble du séjour
- Début pension complète : déjeuner jour 2 (lundi midi) jusqu'au dîner du jour du départ (jeudi soir)
- Assurance : obligatoire et complète pour tout le groupe, incluant, outre les modalités classiques, une prise en charge d'annulation suite à la situation sanitaire en France et/ou dans le pays d'accueil

2) Validité du marché

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur retenu.

3) Programme : visites envisagées

Dimanche ….. 2022 : départ Cusset devant le Collège
A prévoir et chiffrer **intégralement** (pas d'achat de ticket sur place)

- Colisée
- Forum
- Atelier pizza
- Museo della pasta
- Catacombes
- Via appia en vélo

Vendredi … 2022 : retour Cusset devant le Collège

Autres propositions de visite en sus possibles en option avec contenu et coût détaillés.

4) Conditions d'exécution

Le titulaire respectera les conditions règlementaires de sécurité de transport. Il devra obligatoirement compléter et retourner l'imprimé que lui transmettra le Collège M.C. WEYER afin d'attester qu'il remplit ces obligations en la matière.

Le titulaire aura à sa charge :

* Le transport en autocar Grand Tourisme avec sanitaires et avec 2 chauffeurs aller/retour depuis le point de départ et de retour au Collège M.C WEYER de CUSSET ainsi que les frais de péages et de stationnement ;
* L'hébergement (3 nuits à l'hôtel), pension complète
* Tous les repas du déjeuner du 2ème jour au dîner du 5ème jour ;
* Un mini-guide touristique ;
* Une cahier pédagogique ;
* La messagerie vocale durant le séjour ;
* **L'assurance annulation-bagages-interruption de séjour (dont pour risque attentat et situation sanitaire) ;**
* **Le forfait visites incluant l'ensemble des visites du programme ainsi que les guides demandés.**

5) Paiement

Le Collège M.C WEYER effectuera son règlement ***en deux temps :***

- ***Un acompte*** pouvant aller jusqu'à 70 % du montant total versé avant le départ, par virement administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture du fournisseur retenu ;
- ***Le solde*** du voyage sera versé après service fait, dans les mêmes conditions.

6) Contenu et dépôt des offres

Le candidat doit présenter une offre conforme au programme prévisionnel.
Elle comportera le prix net et les prestations incluses dans ce prix, ainsi que les éventuels suppléments.
Le coût de la prestation comprend la participation des élèves et des accompagnateurs sans distinction.
Le versement par l'organisateur d'une somme en espèces pour les dépenses sur place ne sera pas accepté. Cette somme devra impérativement être déduite du montant total de l'offre pour que celle-ci soit retenue. Ne pas prévoir de cartes bancaires pour règlement de dépenses sur place.

Le candidat précisera les conditions notamment financières d'une éventuelle annulation (coût assurance).

Cette offre peut être transmise :

- sur le site de l'AJI

Procédure dématérialisée.

7) Critères d'attribution

Afin de déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants :

Prix : 50 %
Qualité de prestation : 50 %

L'offre la mieux classée sera retenue.

8) Demandes de renseignements

Pour tous renseignements complémentaires :

Mme DEVENDEVILLE (Adjointe Gestionnaire)
Tèl. : 04 70 31 52 55
Fax : 04 70 31 30 98
Mail. : int.0030010v@ac-clermont.fr